

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

2024
/ 2025

Atelier municipal de sculpture et de modelage

- Terre cuite
- Modelage

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

Renseignements :
Atelier municipal de sculpture et de modelage
Direction des Relations publiques, des Loisirs et de la Culture
Mairie de Sèvres - 54, Grande-Rue - 92310 Sèvres
Inscription au 01 41 14 10 10 ou par mail à drpl@ville-sevres.fr

Situé dans la salle Pierre de Grauw de la Maison des associations, l'atelier municipal de sculpture et de modelage de la ville de Sèvres propose à ses licenciés de découvrir cette activité artistique sous toutes ses formes. Les élèves y apprennent les bases fondamentales de la sculpture à travers le travail de la matière, de la forme, de l'espace et de l'imaginaire. Toutes les conditions sont réunies pour la progression de chacun.

Les tarifs

Durée	Sévriens	Non Sévriens
2 heures par semaine (moins de 25 ans)	238,00 €	260,50 €
3 heures par semaine (25 ans et plus)	385,00 €	433,00 €

Les cours hebdomadaires

Sculpture terre cuite (adultes) <i>Professeur : Bruno Ecault</i>	Lundi 16 h 30 - 19 h 30	Mardi 18 h - 21 h
Modelage, sculpture terre cuite et bois (adultes) <i>Professeur : Louis-Philippe Antunes</i>	Mercredi 18 h - 21 h	Jeudi 18 h - 21 h
Modelage (8 à 13 ans) <i>Professeur : Louis-Philippe Antunes</i>	Mercredi 15 h 30 - 17 h 30	

Les modalités d'inscription

Un droit d'inscription de 15 euros est demandé lors de l'inscription de l'élève (ce montant n'est pas remboursable). L'inscription aux cours hebdomadaires est prise en compte pour toute l'année scolaire 2024 - 2025. La redevance annuelle est réglée au moment de l'inscription (paiement à l'ordre du Trésor public) et ne donne pas lieu à remboursement (sauf en cas de circonstances exceptionnelles justifiées).

La ville de Sèvres propose des aides financières pour les élèves sévriens :

- une réduction de 10 % sur la participation globale est accordée aux élèves inscrits à deux activités et plus.
- une réduction de 10 % sur la participation la plus élevée est accordée pour l'inscription de deux élèves d'une même famille.
- une réduction est accordée pour l'inscription de trois élèves et plus d'une même famille : - 20 % sur la participation la plus élevée et - 10 % sur la ou les participations suivantes.

Attention : les aides ne sont pas cumulables.